



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 12 juin 2026

DÉLIBÉRATION N°CS-2026-020

Objet : Election de la Présidence du Syndicat

L'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 27 mai 2026 s'est réuni à Arles le 12 juin à 09 h 00 sous la présidence du Doyen d'âge, M. ARSAC Bernard.

M. Bernard ARSAC a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 22 membres sur 23, soit 91 voix sur 92

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Mandy GRAILLON, Claire MAILHAN, Aurélie JANICKI, Caroline CLAUZEL, Guillaume LINSOLAS, Fabien ESTEVAN, Martial ALVAREZ, Nieves CASTEJON, Bertrand MAZEL, Thibaut MENA, Johan BERGENEAU, Bernard ARSAC,

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PÉTIT, Ludovic PERNEY représenté par Cyril JUGLARET, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Patrick de CAROLIS représenté par Claire MAILHAN, Marie-Hélène ROSSO représentée par Nieves CASTEJON, Jérôme BERNARD représenté par Johan BERGENEAU, François JOUDAN représenté par Bernard ARSAC

Était absent et excusé Monsieur : Daniel CARLOTTI

Assistaient à la séance : Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Cindy AVON, Magali BLANC, Estelle ROUQUETTE, Magali GORCE, Emilie IPSILANTI

DÉLIBÉRATION N°CS-2026-020

Objet : Election de la Présidence du Syndicat

Le Comité Syndical,

- Vu** le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,
- Vu** la loi n°2007-1773 du 17 décembre 2007 relative au Parc naturel régional de Camargue,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
- Vu** les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application,
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération n°CS-2026-019 du 12 juin 2026 relative à la composition du Comité Syndical,
- Vu** la délibération n° 1 du 07 octobre 2022 relative à la modification des statuts du Syndicat,
- Vu** la délibération n°CS-2023-003 du 07 avril 2023 approuvant le règlement intérieur du Syndicat,

Où l'exposé de M. Bernard ARSAC, doyen d'âge

➤ Considérant

- Que consécutivement au renouvellement des conseils municipaux, les représentants des communes et des intercommunalités membres du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue (SMG-PNRC) ont été élus,
- Que la composition du Comité Syndical a été actée,
- Que conformément à l'article 8 des statuts du SMG-PNRC et au chapitre III du règlement intérieur, il y a lieu d'élire la Présidence du Syndicat, sous la Présidence du doyen d'âge M. Bernard ARSAC
- Que Mme Anne CLAUDIUS-PETIT fait acte de candidature,
- Qu'il est procédé au vote à main levée,

➤ Résultat du vote

Votants : 22
Suffrages exprimés : 21
Suffrages pour : 21
Suffrages contre : 0
Votes blancs : 0
Votes nuls : 0

Mme Anne CLAUDIUS-PETIT est élue à la Présidence du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Le Président de séance,

Bernard ARSAC



Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Tél. 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07

Le secrétaire de séance

Fabien ESTEVAN



Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Tél. 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07

RECÛ EN PRÉFECTURE
Délibération n° CS-2026-020
le 15/06/2026

Application agréée E-legalite.com